



**PACA**  
BASKET BALL

# PROCÉDURE CRO 004

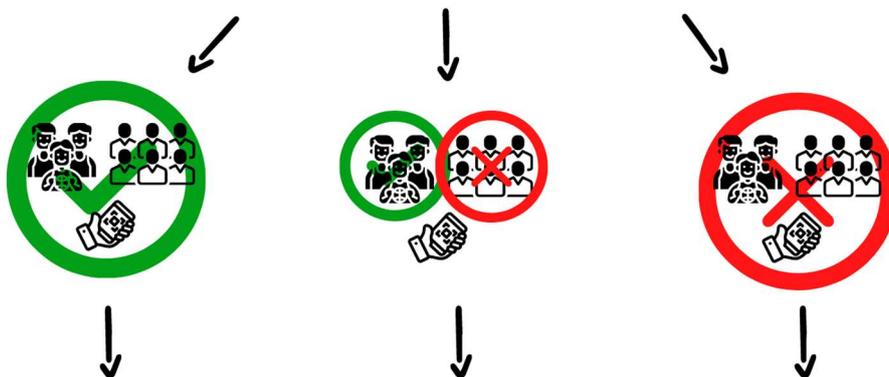
Destinataires : Tous les officiels

Nombre de pièces jointes : 1

## PROCÉDURE SANITAIRE POUR LANCER LES RENCONTRES



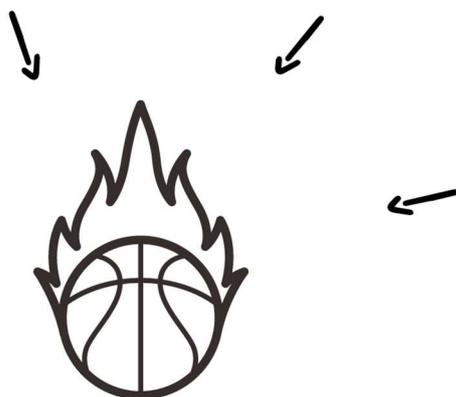
L'arbitre doit obtenir confirmation, par le manager covid, que le **contrôle du pass sanitaire** a été effectué pour l'ensemble du public, des joueurs, entraîneurs et toutes personnes de la délégation assises sur le banc des deux équipes qui s'opposent ainsi que les officiels de la rencontre (arbitres, OTM, statisticiens, observateur).



Si tout le monde a été contrôlé : l'arbitre indique (dans le paragraphe "Incidents") que l'ensemble des personnes (public + délégation + officiels) ont été contrôlés et la rencontre peut débuter.

Si une ou plusieurs personnes du public n'ont pas été contrôlée(s) : l'arbitre indique (dans le paragraphe "Incidents") que une ou plusieurs personnes du public n'ont pas été contrôlée(s) et la rencontre peut débuter.

Si un joueur, un entraîneur ou tout membre de la délégation assis sur le banc des deux équipes qui s'oppose refuse de présenter son pass sanitaire ou invalidité du pass sanitaire : la ou les personnes concernées devront être retirées de la feuille de marque.



La rencontre peut débuter.

Le début de la rencontre doit être retardé jusqu'à ce que la personne concernée quitte la salle. Ces éléments devront être consignés dans le paragraphe "Incidents".

Si la personne concernée refuse de quitter les lieux, la rencontre ne pourra se dérouler, l'arbitre clôturera la feuille de marque après avoir consigné ces éléments dans le paragraphe "Incidents".

Contact : Océane Tomasina

Email : [otomasina@pacabasketball.fr](mailto:otomasina@pacabasketball.fr)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Océane Tomasina Conseillère Technique des Officiels	Yves Crespin Président de la Commission Régionale des Officiels	Arnaud Petitboulanger Secrétaire Général